**Bureau d'information et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## Un guide pratique pour la gestion du sanglier

**Un nouveau guide pratique pour la gestion du sanglier destiné aux cantons, chasseurs et agriculteurs réunit les axes principaux pour une gestion efficace du sanglier. Il offre des conseils pratiques pour le suivi des populations de sanglier, la chasse du sanglier, la prévention et l'indemnisation des dégâts.**

Durant ces dernières années, les sangliers ont causé d'importants dommages aux cultures dans tous les cantons situés le long de l'arc jurassien et de nouveaux cantons sont touchés chaque année. Cette situation est notamment la conséquence de l'accroissement des effectifs de cet animal qui se répand à partir du nord de la Suisse.

Pendant les deux dernières années, l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage a coordonné un groupe de travail composé de représentants des services de la chasse, des services de l'agriculture, ainsi que des milieux cynégétiques et en faveur de la nature. Le résultat consiste en un guide pour une gestion efficace et durable du sanglier qui présente les axes principaux pour le suivi des populations de sanglier, la chasse du sanglier, la prévention et l'indemnisation des dégâts. Ce guide est essentiellement basé sur la synthèse de toutes les expériences menées à ce jour en Suisse en la matière et pour lesquelles, le canton de Vaud fait office de précurseur suite au plan de gestion du sanglier, au plan d'urgence et à l'organisation de tirs estivaux par le Département de la sécurité et de l'environnement. Finalement, le guide propose aux cantons, agriculteurs, chasseurs et à chacun qui possède encore aucune ou une partielle expérience du sanglier.

En plus du guide, une brochure destinée aux agriculteurs a également été éditée par le Service romand de vulgarisation agricole. Cette brochure décrit les facteurs de risque qui favorisent l'apparition des dégâts et les mesures de prévention qui peuvent être mises en oeuvre.

Le guide pratique peut être découvert à l'adresse suivante, valable dès le 10 mars

2004 à 10h00: www.wildschwein-sanglier.ch

La brochure " Dégâts dus aux sangliers : que faire " peut être commandée auprès du Service romand de vulgarisation agricole, Mme Astrid Maillard, Avenue des Jordils 1, CP 128, 1000 Lausanne 6, au prix de Fr. 12.-.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 10 mars 2004

DSE, Sébastien Sachot, Conservateur de la faune, 021 694 82 00 Natacha Koller, Service romand de vulgarisation agricole, 021 619 44 00